

le plan de dépenses et le plan de recettes et de dépenses
supplémentaire 1959 que n'appelle, me semble-t-il, aucune remarque
particulière.

M. PASCAREL: Vice-président de la commission des finances, dans quelques
renseignements sur le budget de budget et le budget de dépenses et la demande
de la commission des finances et l'incidence certains points à la demande

de finances, consacrées.

Le conseil municipal

sur l'achat de M. le Directeur

de l'avis de la Commission des finances

capitales

Le budget de budget supplémentaire pour l'année 1959 se montant
tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 349.199.859 fr.

adopté à l'unanimité

Délibérations annuelles

l'admission en non valeur

Le conseil municipal

considérant que les distributeurs de lait aux enfants ne sont
plus assurés dans les écoles

decide

d'admettre en non valeur la somme de 506.567 fr. inscrite

report n° 11, ch. XXI art. 14 du B. S. 1959.

2) Allocation de fonds versés par les employeurs

Il s'agit de la taxe de 1% sur les employeurs en faveur de
la construction, quelques entreprises versent à la ville. Une partie
de l'achat du terrain aménagée a été financée par ce
chapitre pour une somme de 475.765 fr. le 18 octobre 1956, le
religieux de la défense: 457.727 fr. a été imputé sur le chapitre XVII
art. Fonds réservés à l'achat municipal sur le logement en raison
de l'insuffisance des versements.

Depuis 5 ans les entreprises, auxquelles ont versés
vers 1.285.247 fr. ce qui permet de rembourser à la commune
la somme qui a été versée.

Le conseil municipal

sur l'avis de la Commission des finances

decide de faire sur le chapitre XXXVI, art. 1 la somme de
457.727 fr. qui sera versée aux dépenses inscrites ch. XXI.

adopté à l'unanimité

3) Versement des aides à la Société Générale

La Société Générale a été chargée de la suite en matière
mont-deux lettres reçues pour le chapitre, le chapitre, le 24 mai
de l'inscription en son assureur pour mobilisation à l'étranger

1119